

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

---

JANVIER — FÉVRIER 1864.

---

Mémoires, Notices, etc.

---

NOTICE  
SUR LA BASSE-COCHINCHINE

---

Messieurs,

La science géographique à laquelle de beaux travaux donnent tous les jours une impulsion nouvelle, n'est pas du tout ce que nous l'ont trop souvent représentée des traditions surannées ou d'injustes dédains. Parmi nos souvenirs d'enfance, ceux que nous ont laissés nos classes de géographie, ne sont certes pas les plus gracieux : on en fait d'ordinaire l'épouvantail de nos jeunes années en les réduisant par une vieille routine classique

aux limites étroites d'accolades arides et de nomenclatures indigestes. Et cependant quelle place immense cette science ne tient-elle pas dans l'universalité des connaissances humaines ! C'est elle, en effet, qui explore le globe, démêle l'origine des races diverses, rapproche les peuples, observe les mœurs, analyse les caractères, étudie les institutions, nous fait connaître enfin les ressources précieuses des contrées nouvelles, nous menant ainsi graduellement et par les étapes obligées du génie humain à la connaissance totale de la planète sur laquelle la Providence nous a jetés.

Vous voyez donc, messieurs, à combien de choses touche la science géographique, et tel en est le nombre, qu'il est difficile d'imaginer dans la vie une occupation qui ne s'y rattache pas par quelque côté. Pour ne parler ici que de nous-mêmes, n'est-elle pas le bagage fondamental du militaire ? N'est-ce pas par elle que l'on dirige les flottes ou les armées, que l'on combine leurs divers mouvements stratégiques, que l'on fait vivre ou reposer les troupes, que l'on administre un pays conquisé ou une colonie naissante ? Les expéditions maritimes et lointaines qui semblent dans le goût du siècle et qu'ont rendu nécessaires le rayonnement de notre influence extérieure et l'expansion de notre vie commerciale, ont quelque peu déplacé les centres d'activité et les foyers de la vieille Europe, et par un jeu bizarre de la fortune, jeté plus d'une fois les soldats de la France aux deux extrémités du globe. Emportés ainsi par notre devoir dans cette course à travers le monde, il nous a été donné de temps à autre de consacrer quelques loisirs à l'étude des pays qu'on nous faisait

traverser. Mais qu'on ne s'y trompe pas : le militaire n'est ni touriste aisé, ni pacifique géographe ; ne pouvant donc pas toujours prendre son heure ou son temps pour bien voir et tout observer, il est obligé de crayonner ses notes entre deux bivouacs ou deux relâches, et de regarder souvent ce qui se passe à travers un sabord ou une embrasure. Il a donc besoin de beaucoup d'indulgence, et pour mon compte, messieurs, j'ose espérer que la vôtre ne me manquera pas.

---

L'Indo-Chine projette vers l'équateur une vaste presqu'île dont l'extrême méridionale vient mourir à la pointe du Cambodge. A première vue, on n'aperçoit dans cette région qu'un amas très-confus de cours d'eau constituant les embouchures d'un fleuve immense qui cotoie l'Annam dans toute sa longueur, pour venir se perdre au sud des mers de Chine. Le point le plus remarquable du fleuve est le lieu dit *les quatre bras* (*nam-vang*), où se fait le partage des eaux de ce vaste bassin. La branche principale (*Mé-kong* ou *Sông-long*) roule un volume d'eau d'une vitesse de 3 à 4 milles à l'heure par 20 à 30 mètres de fond, avec une largeur de 200 à 300 mètres. Elle est soumise à des crues périodiques dont la cause est l'énorme avalanche d'eau produite par la fonte des neiges du Thibet. Obligée ainsi à refluer un instant sur elle-même, elle donne naissance à un magnifique lac intérieur qui occupe le centre du Cambodge. Dans les fortes crues, ce grand réservoir sert de dérivatif à la branche originelle du fleuve, et pendant les eaux basses il rend à son cours infé-

rieur le trop-plein qu'il en avait reçu. Les deux embranchements méridionaux (*Tien-giang* et *Hang-giang*) coupent en deux la basse Cochinchine, puis s'épanouissent bientôt en plusieurs dérivations difficiles à saisir, elles inondent des terrains d'alluvion qui s'avancent vers la mer en saillies très-allongées; une de ces embouchures (*Ham-luong*) est devenue célèbre par le naufrage du *Weser*.

Dans toute cette partie de son cours, le fleuve du Cambodge manque de profondeur; aussi a-t-il fallu nous préoccuper de la barre de 6 mètres qui se trouve à l'entrée des deux bras nord et sud de My-tho (*cua Trieu* et *cua Dai*). Les jonques du pays trouveront bien toujours assez d'eau; mais il est malheureusement vrai que jusqu'ici nos canonnières de première classe ont pu seules passer. Je me souviens qu'à mon départ de Saïgon on devait essayer de faire franchir la barre à la *Persévérente*, grosse frégate de premier rang, mais je ne puis dire si la tentative a réussi. Du reste, ces bouches du Cambodge ne sont pas encore bien connues, et l'on y pratique actuellement des sondages qui feront peut-être découvrir plus de profondeur à l'entrée.

Tel est l'aspect général du bas Cambodge. L'ensemble de cet immense delta m'a rappelé celui du Nil mais avec des proportions plus vastes, des horizons plus étendus, des eaux plus volumineuses et des rives plus noyées. Ne craignez pas, messieurs, que j'essaye de vous guider au milieu du dédale inextricable des lignes d'eaux qui parcourent cette contrée si extraordinaire. Cependant et pour borner cette notice à l'étude de la Basse-Cochinchine, j'en mentionnerai quelques-unes,

auxquelles, avec un peu de bonne volonté, on peut rattacher toutes les autres. Ce sont de l'est à l'ouest, le Don-nai (Dong-nai, *champ des serfs*), la belle rivière de Saïgon, et les deux Vaïco. Elles forment pour ainsi dire le *squelette hydrographique* de la Basse-Cochinchine et les innombrables arroyos (1) qui s'interposent entre ces vastes fossés originels, peuvent en être considérés comme les sections transversales. De tous ces cours d'eau secondaires, je ne citerai ici que le *Grand-arroyo commercial*, superbe canal d'eau douce qui relie le fleuve du Cambodge à Saïgon et par lequel a lieu presque tout le mouvement des affaires du pays.

Je placerai ici une remarque que je crois essentielle, parce que le fait qu'elle signale me paraissant une exception curieuse aux lois de la géologie, crée ainsi à la Basse-Cochinchine un cachet incomparable d'originalité : c'est que toutes ces eaux, malgré le caractère presque complètement plat du pays, sont très-profondes et partant navigables à nos plus grands navires. Les conséquences qui en découlent n'échapperont à personne : d'une part, elles donnent une facilité merveilleuse au commerce interfluvial ; au point de vue de la conquête, elles nous assurent de précieux éléments pour la garde et la surveillance de cette riche colonie.

Le système orographique de la Basse-Cochinchine, on peut le prévoir, se borne à très-peu de chose. La longue chaîne des *Moi* qui forme la charpente osseuse

(1) Mot espagnol qui signifie *ruisseau*, mais qui a été, *par extension*, appliqué à tous les cours d'eau secondaires de la Basse-Cochinchine.

de l'empire d'Annam, se relève tout à coup après avoir dépassé la province de Binh-thnan par les deux points d'attache où viennent se souder les derniers épanouissements qu'elle projette sur notre territoire. Ces deux points remarquables, reliés entre eux par une rangée de collines doucement mamelonnées, sont : au nord, le pic verdoant et presque isolé du Thieng-ba-den (*Dien-ban*) (hauteur, 5 à 600 mètres), qui semble avoir été placé là comme par une distraction de la nature ; au sud, les pâtés montagneux du Dinh et de Baria (hauteur, 3 à 400 mètres), dont les relèvements boisés qui forment le cap de Saint-Jacques, peuvent en être considérés comme le simple appendice.

Ce cap célèbre auquel se rattachent plusieurs souvenirs historiques, et qui a aujourd'hui pour nous un intérêt tout particulier, est le premier point de la Basse-Cochinchine que l'on rencontre, quand pour entrer dans le Don-nai, on vient de quitter notre belle station de l'île de Poulo-Kondor. Il offre l'aspect de trois petits massifs qui sont étranglés en arrière par une prise d'eau nommée le bras de Méduse, et qui se jette dans la baie de Gan-ray. En avant, un phare de première classe (1) et le poste blokans de Loc-an surplombent la jolie baie des Cocotiers, au-dessous de laquelle a lieu la station des bâtiments arrivant au lest ou au mouillage. Entre le cap de Saint-Jacques et les embouchures proprement dites du Grand fleuve, la côte creusée en véritable estuaire présente un rentrant considérable,

(1) Feu blanc et fixe d'une portée théorique de 28 milles. Hauteur du plateau de la tour, 147 mètres. Latitude de la tour,  $18^{\circ} 19' 40''$  N. ; longitude,  $104^{\circ} 44' 26''$  E. de Paris.

où le Soirap et le Dang-trang viennent se déverser au milieu de passes sablonneuses et inabordables. Le premier de ces grands cours d'eau reçoit les deux Vaïco après leur jonction ; le second est la subdivision la plus considérable du bas Don-nai. Les bras secondaires se séparent un peu au-dessus d'un banc de corail, dont M. le commandant d'Ariës a relevé tous les sondages, et se réunissent au lieu dit les *Quatre bras*. En face de la baie de Gan-ray se trouve le mouillage de Cangiu, qui est bien abrité pendant les deux moussons. Ce point est destiné à acquérir de l'importance. Sous les mandarins il s'y faisait déjà un commerce considérable de poissons. On va y établir sûrement la station des pilotes et des remorqueurs.

La configuration de la Basse-Cochinchine a cela de particulier qu'elle affecte une pente générale prise à l'est dans les dernières ramifications des *Moi* et s'inclinant à travers les bouches du Cambodge jusqu'au golfe de Siam. Il suit de là que les lignes de partage d'eau et les plateaux qu'elles embrassent, sont de plus en plus surbaissés au fur et à mesure que l'on s'avance vers l'ouest. Cette loi d'abaissement graduel se trouve surtout vérifiée dans la partie de la Basse-Cochinchine que nous avons prise aux Annamites et qui occupe, comme on le sait, toute la rive gauche des embouchures du Cambodge.

D'après cela, pour se faire une idée suffisamment nette de l'état du sol, il faut imaginer notre territoire partagé du sud-ouest au nord-ouest en trois zones à peu près parallèles. La première zone comprendra les terres basses. Si les eaux y sont stagnantes, on ne voit

à perte de vue qu'immenses palétuviers composés d'un croisé inextricable de brousses et d'arbustes verts, d'une hauteur de 1 à 3 mètres. C'est probablement la trop grande abondance des eaux qui maintient ces jeunes plants à l'état rudimentaire. Si au contraire les eaux ont pu se renouveler par la circulation, on trouve ces rizières célèbres qui ont fait à la Basse-Cochinchine une réputation plus grande peut-être que ne le comportait son étendue. C'est dans cette partie du pays que les cours d'eau sont les plus nombreux, ce qui semblerait devoir occasionner beaucoup de marais; mais par une précaution que la Providence a ménagée comme à dessein, la surface du sol où se croisent cette multitude d'arroyos, est façonnée en *dos d'âne* aux pentes très-adoucies. Ce phénomène est visible à l'inspection des points de partage, qui assèchent à marée basse. Les eaux d'une même rivière entraînées ainsi *par moitié* dans des directions contraires, s'écoulent aisément vers les grands déversoirs qui les avoisinent et permettent, par ce mouvement périodique et réglé, de transformer en rizières les vastes espaces qu'elles arrosent.

Dans la deuxième zone, si les eaux ne peuvent se mouvoir, les terres privées de la force productive qu'elles conservent encore dans les palétuviers, restent à l'état de marécages et se couvrent simplement de roseaux et de joncs. Si les eaux se sont entièrement retirées, on obtient une terre légèrement sèche et très-fertile. Enfin si l'on arrive à la troisième zone, il y existe encore quelques plaines de joncs, des plateaux plus accentués et des rangées de faibles collines courant le long des fleuves. Toutefois, l'ensemble du pays

offre l'aspect de vastes forêts. Dans ces diverses zones le terrain formant la bordure des fleuves y est d'une admirable fécondité. La terre y est très-substantielle, boueuse, noirâtre, et paraît composée d'un humus de plusieurs pieds d'épaisseur; c'est ce qu'on appelle la région des cocotiers, des aréquiers et en général de tous les arbres à fruits. C'est là aussi où les villages sont les plus nombreux, parce qu'ils y ont en outre le voisinage des fleuves; seulement comme ces rives sont le plus souvent marécageuses ou inondées, ces centres de population ne communiquent guère entre eux que par les grandes lignes d'eaux, le long desquelles ils se trouvent échelonnés. J'avais dans ma sous-préfecture une vingtaine de communes au moins placées dans ces conditions assez singulières.

La Basse-Cochinchine, voisine de l'équateur, s'étend du 10<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> degré de latitude nord. Aussi la chaleur à peu près stationnaire, n'y varie-t-elle qu'entre 17 et 34 degrés centigrades. Dans la saison sèche, qui dure d'octobre en avril, la mousson du nord-est maintient par des courants périodiques une fraîcheur relative qui semble en contradiction avec le thermomètre. Les seules chaleurs véritablement fortes ont lieu en février et mars. Dans la saison des pluies qu'amène la mousson du sud-ouest, l'atmosphère, toujours humide, laisse le corps dans une moiteur désagréable. Somme toute, le climat de la Basse-Cochinchine vaut mieux que sa réputation. Il est chaud, j'en conviens, et débilitant par l'excès d'une transpiration fréquente, mais il est assurément beaucoup moins chaud que le Sénégal et plus sain que la Guyane, où nous sommes établis depuis

nombre d'années. Il est aujourd'hui parfaitement démontré que de toutes les terres brûlantes placées aux abords de la ligne, notre nouvelle colonie est une de celles où les affections endémiques ont le moins d'intensité et ne se montrent qu'à intervalles très-irréguliers. Les principales de ces affections sont le choléra, qui ne se montre que sous la forme sporadique, quelques dysenteries, des accès pernicieux, des fièvres intermittentes et des maladies de peau. Un séjour prolongé dans le pays amène un peu d'anémie dans les natures sanguines et des affections du foie chez les tempéraments bilieux.

La Basse-Cochinchine présente une plus grande variété de produits que ne le feraient supposer tout d'abord son peu d'étendue, l'égalité de son climat et le caractère presque identique de son sol. Les quantités énormes de riz qu'elle fournit dans les terrains d'alluvion, en avaient fait le grenier d'abondance d'un grand Empire, et tout en rapportant les plus grosses sommes à l'impôt, constituaient, avant la conquête, une bonne partie de ses exportations. Dans les terres d'élévation moyenne, les indigènes font pousser toutes les plantes un peu moins avides d'humidité que le riz, et que j'appellerai les sept produits de grande culture. Ce sont le coton, le tabac, l'arachide, la canne, le maïs, l'indigo et le bétel. Ce bétel, dont les plants ressemblent, à s'y méprendre, à nos houblons de France, est, avec le tabac, une des cultures que les Annamites affectionnent le plus, et à laquelle ils se livrent avec un soin presque religieux. D'après les essais qui viennent d'être faits à la manufacture impériale, ce tabac doit être,

après celui des Philippines, classé comme le meilleur de l'extrême Orient. Les plus estimés dans la colonie sont ceux de Bien-hoà et de la sous-préfecture du Binh-long. J'ai eu la satisfaction de revoir à Paris quelques-uns des échantillons qui m'avaient été demandés par le vice-amiral Bonard. Les Annamites cultivent aussi les deux variétés de sésame, conjointement avec l'arachide, mais ils les destinent surtout à l'exportation. Quant à la canne, Charpentier-Cossigny dit qu'aucune contrée de l'Asie n'offre un sol plus favorable à sa bonne venue que celui des deux Cochinchines. La Chine, qui ne produit pas assez de sucre pour sa propre consommation, en reçoit de ces pays chaque année pour plus de 40 millions de kilogrammes. Pendant la saison sèche, les terrains de la zone moyenne durcissent un peu, mais en revanche on y trouve l'eau presque partout à une profondeur de quelques mètres. Cette circonstance est précieuse pour le tabac, le bétel et quelques autres plantes annuelles ou permanentes qui souffrent des chaleurs de la saison sèche. Enfin les terres les plus élevées, presque toutes couvertes de forêts, fournissent une grande variété de bois d'essence dure, dont les espèces les plus connues sont le bois de tek et ceux que l'on nomme dans le pays cây-go et cây-vap.

Outre ces produits généraux classés par zones, la Basse - Cochinchine en présente encore beaucoup d'autres qui poussent indistinctement sur toute la surface de son sol. Je mentionnerai : 1° l'arbre à thé ; les indigènes n'en retirent que le thé vert (*thé tau*), que l'on a jusqu'ici trop calomnié ; il faudra bien cependant

qu'ils se décident à le torréfier, comme on le fait en Chine et comme on commence à le pratiquer à Java ; 2<sup>e</sup> des baumes, gommes et résines ; 3<sup>e</sup> une foule de matières oléagineuses, tinctoriales, tannantes et médicinales : je citerai entre autres l'huile de coco (*cdy-dua*) et celle que l'on extrait de l'arbre à l'huile (*cdy-mu-tru*), arbre magnifique et très-commun en Cochinchine, la noix d'arec, qui a une réputation établie dans tout l'Orient et que les Annamites enroulent et mâchent dans une feuille de bétel, saupoudrée d'un peu de chaux vive, teinte en rose chez les plus raffinés ; 4<sup>e</sup> beaucoup de produits animaux consistant en graines, cornes, peaux et poissons dont il se fait une consommation énorme. J'y ajouterai la production de la soie, qui trouvera toujours en Basse-Cochinchine les éléments de culture les plus favorables dans l'abondance des mûriers, la douceur inaltérable du climat et le naturel des habitants ; 5<sup>e</sup> quelques épices, dont les principales sont le poivre et le cardamome ; 6<sup>e</sup> une foule de farines, pâtes ou féculles alimentaires, ainsi que des aromates très-mordants, des herbes aux fortes senteurs, plusieurs dioscorées et des cucurbitacées, dont le sol humide du pays est prodigue. J'indiquerai dans ces différents genres les farines de maïs, de l'arbre à pain, la tomate, le piment, l'igname et la patate. Enfin il faut rattacher à ces végétaux les fruits qu'on y trouve en quantités innombrables et en variétés infinies. Les plus connus sont l'ananas, qui est à vil prix, le mangoustan à la pulpe si délicate, la mangue qui partage l'opinion des gourmets, la banane qui est le pain du pauvre, l'orange mandarine, la grenade, le citron, la goyave au parfum

si pénétrant, la pomme-cannelle à la chair fondante et neigée, le néphélium qui est peut-être le fameux lit-chi des Chinois et le fameux durian (cây-du-rieng), dont M. Jurien de la Gravière fait un si grand éloge, mais dont j'avoue n'avoir jamais mangé.

Pour rectifier certaines assertions ou prévenir quelques fausses croyances, je dirai que la Basse-Cochinchine ne produit ni le café, ni les trois épices des Moluques ou de Java, ni la vanille ou la cochenille du Mexique, ni le manioc des Antilles, ni la cannelle de Ceylan et de l'Annam, ni le gin-sen de la Corée, ni le camphre de Bornée, ni l'opium de la Chine, aucune de nos céréales d'Europe, pas de pommes de terre, presque aucun de nos fruits. En fait de bois, je lui crois peu d'ébène ou de bois de rose.

Le catalogue des produits de l'Algérie et des colonies françaises qui ont été envoyés à l'exposition universelle de Londres, contient déjà pour la Basse-Cochinchine une petite nomenclature qui est un excellent commencement de classification. Depuis leur retour de Londres, ces échantillons que l'on doit aux envois successifs de MM. les vice-amiraux Charner et Bonard, ont été placés au palais de l'industrie et renfermés dans quatre belles vitrines. Ils font ainsi partie de la grande exposition permanente que M. Aubry-le-Comte, commissaire de marine, a si bien organisée. Quant aux publications qui peuvent s'y rattacher, je ne connais que la flore de Loureiro, qui est déjà ancienne et dont Tabert a fait un excellent résumé à la suite de son dictionnaire. Mais tout cela est écrit en latin; de plus et pareillement aux ouvrages anglais qui traitent des

mêmes matières, il n'y est pas fait de classification distincte pour la Basse-Cochinchine, laquelle ne possède encore aujourd'hui rien qui concerne sa flore particulière..

L'industrie, on le pense bien, est encore dans l'enfance chez un peuple livré presque exclusivement à la pêche et au labour. Les Annamites n'ont que des notions très-imparfaites de l'art du rouissage ; mais plus habiles dans l'art de la vannerie, ils tressent avec beaucoup d'art et plient à mille formes utiles ou gracieuses les tiges de cocotier et de bambou, ainsi que tous les joncs, roseaux, pandanus ou rotins qui abondent dans le pays. Les tissus de soie que j'ai eu l'occasion de voir dans mon arrondissement, m'ont paru lâches et assez mal ourdis ; leurs étoffes de coton sont plus serrées. La fabrication des *esprits* est pratiquée presque entièrement par les Chinois. Elle se borne à tirer l'alcool de la fermentation du riz. On le boit en tempérant l'âcreté par le mélange de quelques aromates. La Basse-Cochinchine donne peu de produits carbonatés. La seule pierre à bâtir que l'on y rencontre, dite *pierre de Bien-hoa*, est d'un aspect d'ocre pâle, teinté de points blancs et semble avoir été formé de l'agrégation successive de petits calcaires ou de coquilles, auxquelles une matière argileuse aurait servi de ciment. La terre d'où on l'extrait, jaune à peu près comme elle, sert à fabriquer des moellons que l'on emploie dans la maçonnerie. On trouve dans le pays passablement d'alun et du sel sur les côtes du Bien-hoa ; mais le mineraï de fer n'a pas paru jusqu'ici assez abondant pour permettre aux indigènes d'en créer une industrie métal-

lurgique sérieuse. Tout le fer ou le cuivre que l'on consomme dans la contrée, vient de la Chine. Du reste, les Annamites, comme forgerons, sont bien inférieurs aux Chinois ; la vis et la serrure leur sont inconnues et ils ignorent la fabrication de l'acier. Cependant ils savent fondre d'assez grosses pièces en bronze et travaillent un peu le cuivre, l'or et l'argent qu'on leur apporte. Ils taillent avec succès la nacre dite *franche* qui leur vient des îles et dont ils font des incrustations qu'ils appliquent sur des boîtes à bétel ou sur des tablettes de dévotion domestique. C'est à Ba-diem, dans le Binh-thanh-ha, un de mes anciens cantons, où l'on fabrique les plus jolies choses en ce genre. Les Annamites exécutent aussi quelques peintures sur pierres ou sur nattes, qu'ils destinent à l'ornementation de leurs pagodes, mais qui représentent invariablement des dragons ailés entourant des dieux rébarbatifs. Ils soignent aussi l'exécution de leurs tombeaux, où se heurtent à l'envi les lignes les plus fantastiques de l'architecture chinoise. Mais c'est dans tous les travaux qui concernent les bois où les Annamites excellent véritablement. On n'imaginerait jamais le personnel énorme qu'emploie en Cochinchine ce genre d'industrie. Dans les menus ouvrages qui s'y rapportent, ils remplacent le fer, dont ils n'usent presque pas, par mille ajustages ingénieux, dont nous n'avons aucune idée. Ils exécutent aussi sur bois des dessins un peu chargés, mais d'une grande richesse d'ornementation. J'ai vu des boiseries à jour fouillées en véritable dentelle et qui feraient honneur à un artiste européen.

Les Annamites élèvent une grande quantité de buf-

fles, de bœufs, de porcs et de volailles. Les buffles sont employés au labour et se plaisent dans les terres les plus boueuses. Depuis la conquête, les bœufs sont destinés surtout à la boucherie. On emploie aussi ces deux bétails pour traîner les chariots du pays, qui sont lourds, disgracieux et très-exigus ; on ne peut y mettre qu'un stère de bois, et encore avec peine. Le porc, dont la viande se vend au poids de la monnaie usuelle, est par excellence le régal des indigènes. Un beau porc se vend de 20 à 40 francs, tandis que le prix des buffles ne dépasse pas 60 à 80 francs. Depuis quelque temps, les porcs sont atteints d'une affection épidémique qu'on attribue à la présence d'un entozoaire nommé le *Trichina spiralis*. La *Revue scientifique* de Figuier le signale dans beaucoup de ces animaux aux États-Unis. Les cas observés en Cochinchine n'ont pas été mortels. L'espèce de volailles que l'on nourrit en France sous le nom de *Poule cochinchinoise* est rare, même dans le pays, et n'en est pas, comme on pourrait le croire, l'espèce commune. Outre les animaux que j'ai déjà cités, on trouve encore beaucoup de tigres, de cerfs, de singes et de serpents, et en fait de volatiles, des paons, des perroquets, des pigeons verts et des coqs de bruyère ; mais contrairement à des opinions déjà émises, il n'y a ni éléphants, ni rhinocéros, ni crocodiles. Les éléphants qu'on y rencontre, je puis l'affirmer, viennent tous du Cambodge où du Ciampa. M. Guys, lieutenant de vaisseau, en avait un à Tay-Ninh ; il venait quelquefois nous visiter à Hoc-môn avec ce grave personnage, et c'est le seul qu'il m'a été donné de voir dans le pays.

Les monnaies annamites nommées pains, barres, clous et demi-clous ne sont guère que des lingots étaillonnés et poinçonnés ; elles ont la forme de bâtons d'encre de Chine et sont couvertes de *caractères* ou de figures symboliques. En fait de monnaies étrangères, la piastre mexicaine seule passe en Basse-Cochinchine, mais comme elle n'admet pas de subdivisions, les changeurs chinois la découpent souvent à l'emporte-pièce ; les *compradors* prennent aussi l'habitude de les poinçonner. Toutes ces manœuvres ont déjà amené mille et une discussions dans la colonie. Généralement, les paiements, même considérables, se font en sapèques de zinc, dont 60 forment un tien ; 10 tien font une *ligature*. On appelle *thuc* ou paquet, la réunion de 10 ligatures. Le taux de la piastre est très-variable et se tient entre 5 francs 37 centimes et 6 francs 25 ; pour les indigènes, elle se paye, selon les cas, de 4 ligatures et demie à 6. Il faut donc environ 3000 sapèques pour représenter la valeur d'une piastre, en Chine il n'en faut que 1500, parce qu'ils sont en cuivre. On s'expliquera facilement la division infinitésimale de cette monnaie par le bas prix des matières premières. Le poids d'une ligature, valant *un franc*, en moyenne, est d'environ 1 kilo. La livre annamite est un quart plus forte que la nôtre, et la livre chinoise un cinquième seulement ; l'une et l'autre se nomment *cân* ou *catty*. Dans le commerce avec les Européens, les indigènes mesurent le riz dans des sacs de 50 cattys qui constituent le *hoc* ou *ghia* annamite se payant de 3 à 4 ligatures ; 100 cattys donnent le *picul* ou 63 kilogr. En général, les Cochinchinois emploient nos

subdivisions décimales. Cette loi offre cependant quelques exceptions, dont le but est de ne pas arriver trop vite à des produits considérables, qui serviraient peu dans la plus grande partie des transactions avec les indigènes. Comme ils ne connaissent pas la table de Pythagore, ils ajoutent les deux dimensions au lieu de les multiplier ; le *mau*, qui a 73 mètres, est l'unité agraire le plus en usage. La division horaire est à peu près la même que chez nous. On compte l'année par mois lunaires ; elle commence du 30 janvier au 15 février. Dans la supputation du temps, on se sert d'un cycle de 12 ans, lequel, répété 6 fois, donne le grand cycle de 60 ans.

Incontestablement la langue annamite procède de la langue chinoise, puisque, comme elle, elle est phonétique et chantante ; mais là s'arrête l'analogie, car ces mêmes *caractères* se prononcent dans les deux langues d'une manière toute différente. Pour éviter l'étude de cette écriture qui est inabordable à un Européen, nos Pères missionnaires ont eu l'idée d'y substituer nos lettres latines ou romaines. Cette heureuse transformation, en permettant d'apprendre notre alphabet à la jeune génération annamite, répandra le goût de l'étude chez ce peuple si intéressant, et contribuera grandement à l'éducation morale du pays. La langue chinoise a deux tons de moins que la langue annamite, qui en a six. On a donc adopté l'usage de trois *signes* qui fixent les différents cas assez faciles de prononciation et des cinq *accents* qui donnent l'infexion de voix ou l'*intonation*. Le ton égal ou uni n'est pas accentué. Ce mode de représentation graphique a peut-être l'incon-

vénient de surcharger l'écriture et de causer quelques erreurs en typographie. Mais quelle simplification immense les indigènes n'y trouvent-ils pas quand ils les comparent à leurs hiéroglyphes chinois ! On a beaucoup exagéré ce qu'on appelle le *chant* des Annamites. Ces variétés de ton se sentent surtout à la lecture, mais dans la conversation, la grande habitude et le rapprochement des mots dont le sens se devine l'un par l'autre, dispensent souvent les indigènes d'en marquer nettement les nuances. Pour donner une idée de cette langue si curieuse, je dirai qu'elle n'est composée que d'un très-petit nombre de radicaux monosyllabiques dont le sens varie avec l'intonation et leur combinaison *deux à deux* et quelquefois même *trois à trois*. Elle n'a ni déclinaisons, ni conjugaisons, ni articles, peu de relatifs et trois modes seulement pour les verbes. Une foule d'expressions varient suivant le rang de la personne à qui on parle. Où éclate dans toute sa richesse le génie de la langue, c'est dans l'emploi des *particules* (adverbes, conjonctions, propositions, pronoms indéfinis) qui se placent dans mille occasions et donnent toujours à la phrase une grande précision et souvent de l'élégance. Une des plus familières est *thi*. Co' muôn, *thi* làm, avoir volonté, *alors faire* ; *Si vous le voulez, faites-le*. En résumé, les difficultés principales de la langue consistent dans l'intonation, la grande quantité des mots composés, la synonymie apparente de beaucoup d'entre eux, et enfin dans l'emploi judicieux des particules.

Comme tous les peuples de l'extrême Orient, les Annamites se prêtent peu à l'analyse psychologique et

morale ; aussi est-il assez difficile de saisir les formes si variables et si fugitives de leur caractère, mélange heurté et souvent disparate opéré, dans un coin de l'Asie, au contact des trois races mongolique, hindoue et malaise ! Les Annamites sont naïfs jusqu'à l'enfantillage, raisonneurs jusqu'à la subtilité ou prudents jusqu'à la plus extrême réserve. Hautains par caractère, mais dissimulés par éducation, ils cachent, selon le cas, leur esprit de ruse sous un masque de crainte ou leur orgueil sous les dehors d'une finesse doucereuse. Superstitieux sans fanatisme, esclaves de la tradition, sans foi politique ; du reste, vaniteux et légers, vindicatifs par boutade, menteurs par nécessité, pirates par instinct. Ces traits un peu sévères s'appliquent surtout à la classe des mandarins et à la partie de la nation restée nomade. Au demeurant, les Annamites sont susceptibles de fidélité et de reconnaissance, généreux à l'occasion, pleins de respect pour la justice et de vénération pour la vieillesse. Ils ne manquent pas de bonhomie malgré l'asservissement au cérémonial, ni de gaieté malgré un fond d'humeur apathique. Ils sont moins raffinés que les Chinois avec plus de vigueur morale, plus intelligents que les Cambodgiens ou les Siamois, avec une aptitude supérieure au commerce. Insensibles devant la colère, ils se laissent captiver par la douceur ; impassibles à l'aspect de la mort, ils tremblent à la pensée du rotin. Par un contraste assez étrange, ils allient encore le goût du luxe à l'incurie personnelle, l'éclat des fêtes à une grande simplicité de mœurs. Assez amateurs de prouesses, ils se battent non sans quelque génie militaire, et ont même souvent

montré une valeur impétueuse qui a été poussée parfois jusqu'à l'héroïsme. Lord Crawfurd, cité par MM. Benoist-d'Asy et Cortambert, les a appelés les *Français de l'Orient*. Sans accepter ici au pied de la lettre un rapprochement qui leur fait peut-être un peu trop d'honneur, il est certain qu'ils sont doux, polis, rieurs, hospitaliers et démonstratifs avec les étrangers. Notre abord facile leur est sympathique, nos manières simples et engageantes les attirent à nous.

Les femmes annamites sont généralement petites, mais très-bien faites ; la forme de leur visage se rapproche un peu de l'ovale européen. Leurs yeux sont veloutés, droits, et *non bridés* ou *obliques* comme ceux des Chinoises. Leurs dents sont belles, malheureusement noircies par l'usage du bétel. Elles ont une chevelure d'un noir incomparable, dont elles tordent la plus grande masse derrière la tête avec une sorte de négligence étudiée qui n'est pas sans charme. Leur teint varie du jaune brun au jaune blanc mat. Cette dernière nuance est la plus estimée. Les Chinoises, très-coquettes, surchargent toujours leurs cheveux de plusieurs étages de fleurs d'un goût équivoque. La femme annamite, plus simple dans ses ajustements, n'a pour toute parure de tête qu'une grande épingle d'argent qui lui coupe transversalement le chignon. Un large cercle du même métal lui entoure le col, laissant toutefois de la place pour un collier d'ambre plus petit. Elle marche ainsi les bras ballants, la tête haute et la poitrine libre qu'elle semble toujours projeter en avant. Au moral, elle est gaie, douce et rieuse. La Providence, par une heureuse anomalie, a jeté dans

ses veines, où circule le sang mongol, une étincelle de la vivacité de nos races occidentales. Elle est très-féconde, excellente mère de famille, et douée d'une activité infatigable ; beaucoup d'entre elles nourrissent même leurs maris des produits de leur travail. Au résumé, le sexe féminin est en Cochinchine supérieur à l'autre. Les Annamites le reconnaissent tout les premiers, et ils disent à propos de la femme « *qu'elle a neuf existences, et qu'elle ne meurt pas de la perte d'une seule.* »

Les hommes ont le type mongolique beaucoup plus prononcé que les femmes ; la figure moins ovale, les pommettes plus saillantes, la bouche plus large, les yeux plus petits, le teint plus fortement coloré ; ils ont aussi le nez court et écrasé, les lèvres minces, le corps petit et les membres grêles, bien que leurs épaules ne manquent pas de carrure ni leur poitrine de développement. Ils portent aussi toute leur chevelure qui est invariablement brune, et à laquelle ils semblent tenir autant qu'à la vie. J'ai entendu dire souvent aux interprètes que c'était une sorte de culte rendu à leurs parents morts. Leur barbe est clairsemée et rare, leurs ongles sont longs, minces et effilés ; les femmes les teignent en rouge brun. Tout le monde porte un double vêtement, dont le premier fait l'office de toge. Celle-ci est en soie ou en coton, et de couleur noire, bleue ou violette suivant le rang ou le sexe. Chez les hommes, une ceinture est passée autour des reins, et le crépon bleu dont ils s'enveloppent la tête en manière de turban a l'avantage, en cachant le chignon qu'ils

portent comme les femmes, de ne rien ôter à leur aspect passablement viril.

Les Cochinchinois ne pratiquent qu'un boudhisme relâché, mêlé de quelques principes très-altérés de la religion de *Lao-tzeu*; mais comme ils professent une grande vénération pour les tombeaux de leurs ancêtres et la stricte conservation de leurs vieux usages, il est permis de supposer qu'ils enveloppent ces diverses traditions complexes dans leurs articles de foi. Les lettrés et les esprits forts cultivent seuls dans les livres la morale de Confucius, et s'adonnent peu aux pratiques extérieures. Du reste, même parmi le peuple, il faut reconnaître que les fêtes religieuses du pays sont plutôt des occasions de réjouissances et de déploiement de pompe, que la manifestation d'une foi bien vive. En revanche, leurs croyances superstitieuses sont en fort grand nombre. Une de leurs pratiques les plus curieuses est l'espèce de culte qu'ils rendent à l'esprit du tigre qu'ils appellent « *ong kop* », le *seigneur tigre*. Ils ont de petites chapelles où ils vont en pèlerinage conjurer sa colère par l'offrande de mets délicats ou de papiers argentés qu'ils brûlent en son honneur. Quelque puériles que paraissent ces coutumes, on s'en étonnera moins si l'on songe aux ravages affreux causés par ces animaux. C'est véritablement une calamité publique, dont l'autorité supérieure aura à prendre souci. Il y aurait à multiplier les pièges et à organiser de grandes battues.

Les Annamites, quoique d'apparence assez chétive, sont durs à la fatigue et marchent presque indéfiniment sans se lasser. Très-peu d'indigènes ont des

chevaux, et cela s'explique assez bien chez une nation qui ne forme pas de cavalerie ou semble la dédaigner. Les gens du peuple travaillent lentement, mais d'une manière sûre ; les ouvriers forment entre eux une espèce de compagnonnage qui rappelle nos anciennes corporations. Le riz et le poisson, assaisonnés d'aromates, d'herbes et d'épices, forment la base de la nourriture indigène. Quand je lis que ces gens-là se régalaient d'œufs pourris et de poisson gâté, je ne puis m'empêcher de protester contre de pareilles assertions ; j'ai assisté à bien des repas indigènes, et tout en laissant une assez large part à l'originalité des apprêts et des substances particulières au pays, je puis affirmer que ce qu'on y mange m'a paru plus propre que tout ce que j'ai vu en Chine.

Bien que l'esclavage soit aujourd'hui banni de la Cochinchine, les *adoptions* d'enfants qui ne sont que des achats déguisés, ont encore lieu, mais à  *huis-clos*. La polygamie est permise, mais l'immense majorité des habitants n'a qu'une femme. Les mandarins seuls et quelques notables en ont plusieurs, et encore leur en voit-on rarement plus de deux. Toutefois, la première en date est toujours regardée comme la seule épouse réelle. Un mari peut infliger une punition corporelle à sa femme, mais les cas en sont rares, et je me souviens n'avoir jamais eu qu'une *plainte* à cet égard. La paternité jouit d'une très-grande considération publique et les enfants sont d'une soumission aveugle envers leurs parents. L'on rend hommage à l'Empereur sous la dénomination commune de « *chame* », *père-mère*. En transportant ainsi ce double

sentiment de famille dans le domaine politique, les mandarins en ont fait une machine gouvernementale d'une force prodigieuse, et plus tard une arme redoutable contre nous.

Les Annamites perdent beaucoup de temps à leurs plaisirs ; ils sont passionnés pour le jeu, et boivent beaucoup d'alcool. Ils mâchent le bétel et fument le tabac en cigarettes ; quant à l'usage de l'opium, il est resté stationnaire, il faut le dire à leur louange, et cela malgré le rétablissement de la Ferme, qui a baissé de 20 à 10 pour 100 les droits frappés à l'entrée sur cette drogue. Ils aiment la musique et y réussissent un peu moins mal que les Chinois, bien que les coups de tam-tam et les sons éclatants du gong en soient la partie dominante. Ils chantent passablement, mais leur voix très-nasillarde donne à leur chant une langueur qui lasse bientôt. Ils jouent la comédie exactement comme les Chinois, c'est-à-dire que la pantomime exagérée, les costumes extravagants, la déclamation de la voix de tête et le dialogue entremêlé de cris assourdissants ou de combats homériques, constituent les ressources invariables de toutes leurs scènes.

Les Annamites sont beaucoup plus belliqueux que les Chinois, ce qui ressort incontestablement de nos longues guerres en Cochinchine. Depuis l'intervention européenne de 1700, ils connaissent tous nos principes de stratégie et de fortifications modernes ; cependant, ils se livrent de préférence à la guerre d'escarmouche, à laquelle prête singulièrement leur pays couvert ou coupé. Je ne leur ai vu le plus souvent que de mauvais fusils des rebuts de Saint-Étienne ou des armes

chinoises provenant des ateliers de Syngapour ; en revanche ils manient très-prestement leurs *gingoles*, petits canons à bras que deux hommes portent avec facilité. Leur arme favorite est la lance dont ils se servent avec une dextérité remarquable. Le son martial du gong est leur seule musique guerrière ; ils en usent aussi pour s'avertir réciproquement. Ce mode, joint à l'action des *miradors* (1), et de petits postes échelonnés, leur permet de se garder très-sûrement.

Les Annamites demeurent tous dans des villages où se tiennent les *marchés* du pays. Le nombre de ces marchés et leur emplacement varient suivant la commodité du lieu, l'abondance des ressources et la densité de la population. En général, ils se nomment comme les arroyos près desquels ils sont établis. Tout ce qui concerne les affaires de la commune, se discute et se règle dans la maison municipale appelée *dinh*. Les cases indigènes sont recouvertes en tuile, mais le plus souvent en paille. Placées ça et là dans la campagne et pourvues auprès d'elles de toutes leurs dépendances, elles ne forment pas, comme chez nous, des agglomérations bien distinctes, mais elles sont réparties sur des espaces considérables ; aussi les villages sont-ils divisés en compartiments ou *ap*, correspondant assez bien à *nos sections de communes* en France. Le toit des cases se trouvant supporté directement par des colonnes d'essence dure, ces cases figurent assez bien nos hangars, mais avec une inclinaison plus grande

(1) Nom espagnol donné par nous à ces guérites de surveillance que les indigènes montent sur quatre pieds de bambou de 2 à 4 mètres de hauteur.

vers le sol pour arrêter, selon le cas, le soleil ou la pluie. Elles présentent chez les notables deux corps de bâtiment, dont le premier fait office de *varanda* où l'on se tient pendant le jour. L'ameublement des plateaux et le luxe des boiseries intérieures dont les indigènes ne sont pas avares, donnent à ces habitations plus de confortable qu'elles ne sembleraient en admettre au premier abord. Cependant et surtout chez les gens pauvres, elles sont passablement humides et livrées sans merci aux ébats des ghé-ko, des serpents et des moustiques. Comme à Syngapour, beaucoup de maisons en Cochinchine sont bâties sur pilotis, mode de construction souvent nécessité par des terrains marécageux ou sans consistance.

Les nombreux cours d'eau de la basse Cochinchine, le mauvais état des routes, le caractère peu praticable du pays, et plus encore l'abondance de la pêche et du commerce fluvial, donnent une grande importance à la vie maritime annamite. Tout ce qui n'est pas mandarin ou lettré pêche ou trafique sur l'eau, y vivant des échanges qu'on opère d'un marché à l'autre. Bien plus et dans les derniers temps de trouble, des villages entiers ont vécu dans leurs jonques ou bateaux, se réunissant le soir sous le vent et la protection de nos bâtiments qui avaient ainsi un faux air du héros de Swift au milieu de la flotte de Lilliput.

La pratique de pêche la plus ordinaire consiste à barrer à marée haute les confluents des grandes rivières ou arroyos avec des rideaux de nattes qui retiennent le poisson au flot descendant. C'est dans la province de My-Tho que la pêche est le mieux pratiquée ;

on y prépare aussi le poisson qu'elle reçoit de l'ouest et qui y est amené en quantités considérables. Nonobstant, ce poisson se vend encore très-cher à Saïgon. Les frais de transport en étaient grevés de 10 pour 100 aux *quatre-bras* par la douane de Cambodge, et d'une valeur égale par les douanes annamites. Il est difficile de fixer le nombre des barques qui sillonnent les innombrables canaux de la Basse-Cochinchine : en supposant quarante barques par village, ce qui est un minimum, on arriverait déjà au chiffre énorme de quarante mille barques qui rapportaient, sous les mandarins, de grosses sommes à l'impôt.

MM. E. Cortambert et Léon de Rosny ont donné dans leur *Tableau de la Cochinchine* un historique complet et lumineux de l'Empire annamite avant la deuxième occupation française ; j'en dirai donc ici quelques mots seulement. Toute la partie orientale de l'Indo-Chine a formé dans le principe le puissant royaume du Tonkin, qui est longtemps resté dans les liens d'une vassalité purement nominale à l'égard de la Chine. Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (de 1570 à 1600) la partie centrale de ce royaume secoua ouvertement le joug des *Vua* de la dynastie des *Ly*, et forma sous la filiation nouvelle des Chua Nguyêñ le premier Empire de l'Annam séparé. Dans les intermittences de la lutte séculaire qui occupa ces deux États longtemps rivaux, les Annamites profitèrent de l'affaiblissement du Cambodge pour descendre vers les contrées si favorisées du Sud, rejeter au delà du Grand-Fleuve et même du canal de Cancao les anciens possesseurs du sol et y constituer une vice-royauté qu'on désigna long-

temps sous le nom de Cambodge annamite, mais qui a définitivement et avec plus de raison pris celui de Basse-Cochinchine. En 1777, l'usurpateur Tay-duc, chef des Tay-sôn ou montagnards de l'ouest, fit étrangler Hieu-vuong, dernier roi des Nguyen, mais laissa échapper son neveu Nguyen-chung ou Nguyen-anh, connu plus tard sous le nom fameux de Gia-long. Ce jeune prince, grâce à l'intervention française de 1790 (deuxième traité de Versailles, 28 novembre 1787) et à l'appui énergique de monseigneur l'évêque d'Adran, reprit une à une (1791-1802) les provinces qui formaient l'héritage de ses pères et fonda ainsi le second Empire d'Annam sur lequel il régna paisiblement jusqu'en 1820. De cette manière et par une étrange destinée, le Tonkin qui avait formé tout d'abord le noyau puissant de cette grande monarchie, a dû céder le premier rôle à l'Annam central et tomber ainsi à l'état de *second royaume annexé* (le premier est, comme on le sait, la Basse-Cochinchine.)

Aujourd'hui l'Empire annamite occupe toute la longueur de la partie orientale de la presqu'île indo-chinoise (600 kilomètres de long sur 150 de large) s'étendant ainsi du 8° 30' jusqu'au 23° de latitude N., et depuis le 101° jusqu'au 107° de longitude E. du méridien de Paris (1). Il comprend quatre régions politiques, qui sont du N. au S. : 1° Le Ton-kin (*Dong-kinh, cité royale d'Orient, ou Dong-bac, partie septentrionale, ou encore Dong-ngai, région extérieure*).

(1) On le nomme Nam-viet, *empire méridional* ou *Dai-viet, grand vainqueur*; mais l'appellation de An-nam, *paix méridionale*, a prévalu.

· 2° La Haute-Cochinchine (Dong-trong, région intérieure) (1).

3° La Moyenne-Cochinchine.

4° La Basse-Cochinchine (Näm-ky, *partie méridionale*).

L'ensemble de ces diverses régions est divisé administrativement en trente et une grandes provinces (Xu ou Tinh), dont quinze pour le Tonkin et six pour la Basse-Cochinchine. La Haute-Cochinchine en comprend quatre qui se nomment : 1° Nghê-àn ; 2° Quang-binh ; 3° Quang-tri ; 4° Quan-duc, *cour de l'est*, Phu-thua-thiên ou Phu-xuân, ou plus simplement Hué, du nom de la Capitale. La moyenne-Cochinchine contient six provinces qui sont : 1° le Quang-nam ou Phu-cham ; 2° le Hoà-ngai ou Quang-ngai ; 3° le Qui-nhon ou Binh-dinh ; 4° le Phu-yen ; 5° le Nha-trang, Binh-hoa ou Dien-khanh ; 6° le Binh-thuân ou l'ancien royaume de Ciampa, nommé autrefois Chiêm ou Xiem-thanh, Thuan-Thieng et Lôî.

La Basse-Cochinchine comprend six provinces qui sont : 1° Bien-hoa, chef-lieu Bien-hoà ; 2° Phan-yen, vulgairement Saïgon, chef-lieu Saïgon ; 3° le Dinh-tuong, vulgairement My-tho, chef-lieu My-tho ; 4° Vinh-thang, vulgairement Long-hô ou Vinh-long, chef-lieu Vinh-long ; 5° Châu-dôc, vulgairement An-giang, chef-lieu Chau-dôc ; 6° Ha-tien, chef-lieu Hâ-tien (2).

(1) Diverses étymologies du mot Cochinchine : Khiao-tchi, *orteils croisés*; tchen-tching, nom donné par les Chinois; Cotchin-tsina, nom donné par les Japonais; Cot-chin-chine, nom donné par les Portugais de Goa.

(2) Bien-hoa, *Fin de la concorde*; Gia-dinh, *Maison des jugements*, My-tho, *Belle terre*; Saïgon, Saï-gôn, *Grand marché* (emporium).

Le Cambodge, comme on le sait, formait jadis un puissant royaume renommé dans tout l'Orient; mais il s'est consumé dans sa lutte séculaire avec le Siam et l'Annam. Depuis, des divisions intestines n'ayant fait qu'accroître cet état d'affaiblissement, sa population dispersée et appauvrie a abandonné la grande culture et laissé aux Chinois presque tout le commerce intérieur. Les gens du pays disent à propos des Cambodgiens que le Siam et l'Annam en sont le père et la mère; mais ils s'empressent d'ajouter que ce sont là des parents qui dévorent leur enfant. En effet, les Annamites, peuple ambitieux et remuant, ont été poussés de bonne heure dans la Basse-Cochinchine par leurs souverains qui avaient compris l'importance d'un territoire aussi fertile. Intéressés ainsi à le peupler vite et à le faire produire le plus possible, les Rois de l'Annam ont donné à ce pays une organisation savante et l'ont doté d'institutions sages et fortes, lesquelles, au milieu des lois absurdes ou incohérentes qui régissent les États voisins, offrent à l'esprit attentif l'examen le plus digne d'intérêt.

Le gouvernement de l'Empire annamite est de forme despotique pure; laissant le Roi dans une sphère en quelque sorte irresponsable, il rejette l'administration du pays entre les mains d'un conseil supérieur et de sept ministres d'État, qui sont mandarins du premier grade. Deux mandarins du deuxième rang dirigent avec le titre de vice-rois les deux royaumes annexés du Tonkin et de la Basse-Cochinchine. Ils ont sous leurs ordres les gouverneurs particuliers de chaque province. A ces derniers sont subordonnés quatre au-

tres mandarins chargés des affaires civiles (Quan-bô), militaires (Quan-binh), de la justice (Quan-an) et des écoles (Quan-lai). Chaque province (Xu ou Trân) est divisée en Phu, Huyêñ, Tông et Thôn, c'est-à-dire en préfectures, sous-préfectures, cantons et villages. Chacun des fonctionnaires qui régissent ces subdivisions territoriales résume dans ses mains, comme les chefs de district en Chine, les deux pouvoirs administratif et judiciaire, et ils prennent le nom même de leur circonscription, à l'exception des maires qui se nomment l'Ong-xa.

La base sur laquelle repose toute l'administration du pays est la constitution remarquable de la commune annamite, qui comprend un grand nombre de fonctionnaires presque tous soumis à l'élection des notables. L'idée-mère, qui est comme la clef de voûte de cette belle organisation municipale, a été celle-ci : *tempérer chez l'Annamite, en le rattachant à son village, son humeur mobile et vagabonde.* Aussi, doit-on distinguer en Cochinchine le gouvernement de la commune par l'État, le gouvernement de la population flottante (Ngu-cu, *hospitari, donner l'hospitalité*) par la commune elle-même. Le législateur semble donc avoir résolu un problème dont les conclusions sont incompatibles avec l'histoire de beaucoup des États de l'Europe, à savoir : le fonctionnement au bas de l'échelle d'une commune fortement organisée, et quoiqu'indépendante dans une grande partie de son existence, rattachée cependant par des liens puissants à une autorité absolue et despotique au premier chef. Ne serait-ce pas là par hasard l'heureuse alliance du régime municipal qui

n'a pu survivre en France, et de la centralisation administrative qui a été un peu exagérée de nos jours ?

Je mentionnerai en second lieu les fermes agricoles ou *Don-diên* qui sont une des créations les plus heureuses du gouvernement annamite, leur séparation transitoire en biens communaux, étape obligée pour arriver sans secousse à la propriété individuelle. Ces fermes ont encore l'avantage de former des réserves de *contingent militaire* et comme une espèce de *landwehr*, laquelle, loin de donner prise aux controverses qu'a soulevées de nos jours le système prussien analogue, a su déjà résister à une pratique sérieuse. En effet, on a vu par l'énergique défense des lignes de Kiloà ce que pouvaient faire ces véritables soldats laboureurs, type perdu que nous avons essayé de restaurer en Afrique !

Par suite des limites étroites qui me sont imposées dans cette notice, je ne puis citer qu'en courant le reste du mécanisme remarquable des institutions annamites : 1<sup>o</sup> les catalogues communaux (*Dinh-bô* et *Dinh-bâ*) ; l'un, celui du personnel des gens *inscrits* (par opposition aux gens *non inscrits* ou *ngu-cu*) et leurs subdivisions sociales en *Vinh-hien*, *classe noble*, en *Hang-trang*, *classe forte*, en *Hang-lao*, *classe vieille*, et *Lao-nhieu*, *classe très-vieille* ; l'autre, celui de la propriété foncière imposable et comprenant les rizières très-bonnes ou bonnes (*Thao-dien* ou *Song-diên*) les champs de bétel (*phu-vien*) ou de pistaches (*vu-dau*), les terrains à aréquiers (*vien-lang*) ou à bâtir (*to-trach*), les plantes de mûrier (*tam-cam*) et les jardins (*vuong*) ; 2<sup>o</sup> l'organisation si curieuse des milices du pays, à sa-

voir : policemen (ma-ta), milices cantonales (linh-bô-biên), préfectorales (linh-lê), communales (ké-canhh-giu-lâng) ; 3° le Code annamite qui, au milieu de pénalités draconiennes ou de graves erreurs, contient des principes excellents ayant établi une hiérarchie unique au monde ; 4° le régime forestier, qui assurait la conservation des forêts par des procédés simples et pratiques ; 5° les règlements si remarquables concernant l'instruction publique et le fonctionnement des examens semestriels, annuels et triennaux auxquels est soumise l'habile hiérarchie des cu-nhon (*licenciés*), des tu-tai (bacheliers), des gia-tho et huan-dao (directeurs) et des doc-hoc (chefs suprêmes).

Telle est, dans son ensemble, l'organisation civile de la Basse-Cochinchine, bizarre assemblage des souvenirs de l'antiquité païenne par ses formes militaires, de notre féodalité du moyen-âge par son régime municipal, de notre système administratif par ses circonscriptions territoriales et des rouages du vieil édifice chinois par la réunion dans les mêmes mains des deux pouvoirs administratif et judiciaire ! Malheureusement la désorganisation civile qui a depuis longtemps saisi l'Empire du milieu, s'était déjà infiltrée dans le royaume annamite. Aussi toutes ces belles lois excellentes en théorie pure et acceptées par un peuple valant mieux que ses maîtres, allaient tous les jours se compliquant d'intermédiaires nuisibles et se gâtant par des abus sans nombre. Il faudrait donc parler : 1° du brigandage et de la piraterie, qui sont les deux plaies chroniques de la Basse-Cochinchine ; 2° de l'usure qui ronge le petit propriétaire ; 3° de l'avidité et de la cor-

ruption des hauts fonctionnaires ; 4<sup>e</sup> de la mollesse des classes éclairées ; 5<sup>e</sup> de l'apathie du peuple ; 6<sup>e</sup> de la mauvaise foi trop fréquente des maires ; 7<sup>e</sup> de la véna-lité presque générale de la justice ; 8<sup>e</sup> de la multitude des douanes, barrières ou péages qui entravent la cir-culation et le commerce ; 9<sup>e</sup> des taxes nombreuses et arbitraires qui surchargeaient les impôts indirects. Il faudrait enfin s'arrêter un moment sur cette légion de lettrés qui encombraient les antichambres des man-darins, classe active et nécessaire chez un peuple méticuleux et formaliste, mais aussi classe parasite et avide, habitant, comme le ver, entre l'arbre et l'écorce.

Les provinces de la Basse-Cochinchine Vinh-long, An-giang et Ha-tien, qui sont au delà du fleuve le Cambodge par rapport à Saïgon, ont été laissées au Roi Tu-Duc. Celles qui composent notre territoire, à savoir : Bien-hoà, Gia-dinh et My-tho, comprennent sept pré-fectures, dix-sept sous-préfectures, soixante et douze cantons, neuf cent quatre-vingtquinze villages et cent marchés, ce qui donne un marché pour dix communes. Si on suppose de six cents à douze cents habitants par village, on trouvera environ une population de neuf cent mille âmes, ce qui paraît se rapprocher de la vérité. La portion que l'on peut considérer comme vé-ritablement peuplée, mesure à peu près une superficie de 12 000 kilomètres carrés, d'où il résulterait une moyenne de soixantequinze habitants par kilomètre, c'est-à-dire dix de plus qu'en France ou à la Guade-loupe. Si enfin on embrasse l'étendue totale des trois provinces, on aura environ une superficie de 20 000

kilomètres carrés, d'où il suit que la Cochinchine française équivaut à un peu plus de trois de nos départements français.(1).

Saïgon, chef-lieu de notre établissement et la cité chinoise de Cho-len, sont les deux seules villes proprement dites de la Basse-Cochinchine. Saïgon placée sur le plus grand affluent du Don-nai, à 100 kilomètres du cap de Saint-Jacques, à 90 de My-tho, à 20 de Bien-hoa, à 80 de Tay-ninh, à 170 de Panomping, est bâtie sur la rive droite du fleuve et, comme à Batavia, sur un terrain légèrement dominant qui y descend en pente douce. Le périmètre de la ville est limité au nord par l'arroyo de l'Avalanche, qui se lie au Rach-tra (2) par le Goviap, au sud par l'arroyo chinois, à l'ouest par la plaine des tombeaux et les anciennes lignes de Kiloà. S'il faut en juger par le plan réduit du grand plan levé par ordre du roi en 1785 par M. Brun, ingénieur de sa majesté, et refait par Dayot en 1799, nous possédons la ville de Saïgon bien déchue de l'antique splendeur dont elle brillait au xv<sup>e</sup> siècle, à l'époque où elle commerçait avec les Portugais, les Malais et les Arabes. Lors de la première intervention française (1788), le colonel Victor Olivier y édifia une magnifique citadelle que le roi Ming-mang fit détruire en 1835, lors de la révolte du mandarin Khôi. Celle que l'amiral Rigault a brûlée en 1859, avait été bâtie à l'angle N. E. de la première, dont on voit du reste encore les vieilles escarpes ruinées par le temps.

(1) La moyenne de la superficie d'un département en France est de 6000 kilomètres carrés.

(2) *Rach* en annamite veut dire rivière.

Aujourd'hui Saïgon a à se relever d'une deuxième ruine presque totale. Depuis la conquête, le temps n'y a pas été perdu. On y exécute tous les jours de beaux travaux qui affermissent notre autorité aux yeux des indigènes et impriment l'élan aux constructions particulières. L'on y voit déjà le palais provisoire du gouverneur, une belle église en bois, deux grands hôpitaux, d'immenses magasins pour l'artillerie de marine, les calles de canonnières, le collège des interprètes, les casernes du camp des lettrés, les baraques du bataillon indigène, le marché, la préfecture, l'imprimerie officielle, une salle de théâtre, un casino et plusieurs maisons à l'europeenne; au point de vue stratégique, la citadelle, refaite en talus gazonnés, les *ouvrages neufs*, le fortin des Espagnols, la pagode Barbet, les *Mares*, les clochetons et le fort du sud entourent la ville d'une ceinture formidable; à l'est et au sud, le fleuve, par sa largeur et la nature marécageuse de sa rive gauche, achève de lui donner une position défensive de premier ordre. Dès le mois de juin 1862, on avait commencé la vente des terrains avec l'obligation de s'astreindre aux nouveaux plans de rectification qui comprennent, dit-on, de la place pour cent mille habitants. Nous en sommes encore loin, il faut l'avouer, et si l'on y compte aujourd'hui de six à huit mille âmes, c'est tout au plus.

Les trois seules grandes voies, dignes de ce nom, partent de Saïgon, et se dirigent vers le N. E., le N. O. et le S. O. La première, dite *route de Bien-hoà* dans son premier parcours, traverse la *boucle* et arrive à Bien-hoà après avoir enjambé deux grands fleuves;

elle prend ensuite le nom de *route de Hué*. Elle descend ainsi dans le sud et va gagner au S. E. la frontière du Binh-thuân. Bien-hoà n'est pas une ville, mais simplement une grosse citadelle pourvue près du fleuve d'un havre de refuge et d'un beau chantier de constructions nautiques. Baria est une forte position militaire qui ferme le chemin de Hué par le seul côté où il soit accessible entre les montagnes du *Moi* et la mer; elle garantit de plus notre établissement du cap Saint-Jacques. Le Haut-don-nai n'a qu'une importance commerciale médiocre par suite des difficultés de sa navigation (roches sous-marines) Bien-hoà et Baria sont les chefs-lieux du Phuog-long-phu et du Phuoc-tuy-phu.

La deuxième route, dite *grande route du Gia-dinh*, traverse comme la précédente un terrain assez sec, parce qu'elle suit à très peu près la ligne de partage d'eau entre le Vaïco et la rivière de Saïgon, excepté toutefois au milieu de son parcours, où elle plonge dans les marais du Binh-long; elle coupe le prolongement canalisé de l'arroyo de l'Avalanche, laisse à gauche les camps retranchés de Tuân-keu, à droite la sous-préfecture d'Hoc-môn et le marché du même nom, passe au grand marché de Trang-bang, puis atteint Tay-ninh, qui est notre dernière position dans le nord. Les Pères missionnaires auraient trouvé, dit-on, par Ché-long une communication avec le grand fleuve. Cette circonstance serait précieuse pour l'avenir de nos relations avec le Cambodge.

La troisième route, dite *route commerciale de Saïgon à My-tho*, est la plus importante des trois que

j'ai nommées ; elle traverse malheureusement des terrains les plus inondés, et nécessite la présence d'un très-grand nombre de ponts. Elle passe à Cho-len, puis aux quatre marchés de Cho-dem, Go-den, Ben-luc et Binh-qué, coupe l'arroyo commercial et les deux Vaïco, puis l'*arroyo de la Poste* (rach-ben-run-ngu) que l'on suit quand on veut venir à My-tho. Il faudrait encore citer quelques chemins secondaires en construction dans le Phuoc-loc, le *quadrilatère* de My-tho, et dans le Binh-long, où j'ai laissé à mon départ plusieurs tracés. Du reste, les Annamites ne comprenant pas bien encore l'utilité des voies larges et macadamisées, se contentent en général de suivre la trace battue, mais sans chercher à l'améliorer. Dans la partie du pays où presque toutes les communications se font en barque, les relèvements très-étroits qui séparent les champs de riz suffisent aux indigènes qui marchent toujours pieds nus.

Comme Bien-hoa, My-tho est une grosse citadelle bastionnée placée dans un pays inondé. L'île que l'on voit aux embouchures de l'arroyo de la Poste renferme les ruines du vieux My-tho. Sur la rive gauche, le chemin du Rach-kaou traverse un ancien fort démantelé. Dans cette partie de la Basse-Cochinchine où le fond de la population est resté quelque peu cambodgien, la piraterie a longtemps arrêté l'essor du commerce des bras du fleuve.

De Saïgon, on arrive à Cho-len soit par l'arroyo chinois, soit par la route stratégique de Choquan. Placée ainsi entre la rivière qui communique au Cambodge et la grand'route qui mène à My-tho, elle a une

importance commerciale de premier ordre. Tout ce qui arrive de l'ouest passe forcément à Cho-len où se font les grands achats de riz et les trois quarts des exportations du pays. Peuplée presque exclusivement de Chinois assez indifférents aux changements de règne, et toujours disposés à se rallier à ceux qui peuvent les protéger ou les enrichir, Cho-len n'a presque rien perdu de la prospérité dont elle jouissait sous les mandarins; sa population peut être évaluée de 15 à 20 000 âmes. Un grand nombre de Chinois y ont amassé des fortunes considérables. Cho-len m'a rappelé un peu la Chine avec ses rues étroites et la suite interminable de ses magasins. Mais les gens qui y résident, turbulents et très-affairés, ont perdu de la placidité proverbiale des habitants du Céleste-Empire ; presque tous célibataires, ils fument l'opium, jouent avec frénésie et se livrent à des rixes journalières. Aussi, tout cela forme-t-il une masse agitée, remuante, exigeant une direction énergique et une réglementation sévère. Par terre, la distance entre Saïgon et Cho-len est de 5 kilomètres ; le chemin qui les lie, traverse une belle campagne où l'on pourra avant peu construire des villas européennes. On aura aussi à déblayer la rive gauche de l'arroyo, et à la transformer entre les deux villes en promenades qui rivaliseront avec celles de Singapour. Aujourd'hui même, les environs de Cho-len ont un air de propreté et d'agrément qui les distingue. L'on y remarque surtout une magnifique pagode où les architectes chinois ont semé à profusion une ornementation réellement féerique. L'on voit encore à Saïgon quelques Cambodgiens, des Siamois, des Parsis (secte

de l'Inde adorant le feu); des Indiens (coolies), travailleurs librement consentis par nos traités avec l'Angleterre, et qui affluent déjà à Syngapour; des Tagals, venus des Philippines avec les Espagnols; des Malais ou Malabres qui se livrent au cabotage intérieur des mers de Chine. Ces diverses catégories d'Asiatiques forment des congrégations que leurs chefs naturels administrent avec recours et évocation à l'autorité française. Ils se livrent en général au petit commerce, et commencent à faire une concurrence sérieuse aux Chinois. En dehors de Cho-len et de Saïgon, ces derniers sont encore en très-petit nombre. Ils constituent dans la province une population laborieuse, honnête et paisible. Les femmes du pays les épousent volontiers, comme il ressort des matricules que j'avais fait établir à Thuy-en-môt et à Hoc-môn. C'est une immigration à encourager; elle a déjà produit de beaux résultats à Syngapour, dans les îles de la Sonde et en Californie; elle fournira de précieux éléments à la Cochinchine qui, malgré l'espoir exprimé par M. P. Diard, inspecteur général des cultures à Java, ne peut pas s'attendre à recevoir jamais beaucoup d'Européens.

Le Gia-dinh renferme trois préfectures, qui sont : du N. au S., Tay-ninh, Tan-bing et Tan-an, dont les chefs-lieux sont : Tay-ninh, Saïgon et Tan-an. Le Dinh-tuong ou My-tho n'en renferme que deux, à savoir, le Kien-an-phu, chef-lieu Kien-an, et le Kien-phong, chef-lieu Mi-tra-thôn. Cette dernière préfecture s'étend le long du grand fleuve jusqu'au fort et marché de Tchung-hao, où vient déboucher le Rach-Hiep-au, qui lie ainsi par le nord le Cambodge au Vaïco

de l'ouest. Tout le reste de la province de My-tho, placé en dehors de l'arroyo commercial, n'est qu'une immense plaine marécageuse d'herbes et de jones.

Tel est le résumé bien succinct de tout ce qui concerne les trois provinces de la Cochinchine actuellement françaises. Sous les mandarins, My-tho occupait la position commerciale la plus importante ; la prépondérance politique était au Gia-dinh, le rôle militaire à Bien-hoà. Avec nous, Saïgon, véritable cœur de la colonie, résumant en lui ces rôles divers, s'appuiera d'une part à My-tho pour rester en communication avec le Cambodge, et de l'autre à Bien-hoa pour garantir sur le chemin de Hué la sécurité de son territoire.

Les trois provinces annamites de l'ouest sont beaucoup plus basses, plus malsaines, partant moins peuplées. Celle de Ving-than est logée entre les deux embranchements inférieurs du grand fleuve ; elle n'a qu'un point remarquable, c'est la citadelle de Vinh-long qui a été rendue dernièrement aux Annamites. Han-giang et Ha-tien regardent le golfe de Siam, qui communique au Mé-kong par les canaux de Vinta et de Cancao. Le port de Ha-tien est médiocre et peu abrité. Le port le plus voisin est Kampot qui appartient au Cambodge, mais dont l'influence s'est déplacée au profit de Ban-kok (1) qui n'a que quatre-vingt-dix ans d'existence et compte déjà 400 000 habitants.

Actuellement, quels sont les événements qui ont amené notre installation en Basse-Cochinchine ? Comme on l'a vu, cette question n'est pas nouvelle. Louis XVI,

(1) Bank-kok (en siamois, *Ville des oliviers sauvages*), devenue la capitale du Siam depuis la ruine de l'ancienne Ju-thia.

en signant le traité de Versailles en 1787, avait parfaitement compris qu'une station dans l'extrême Orient était nécessaire à une nation qui venait de perdre l'empire des Indes (1763); nation, en outre, dont le commerce intérieur dépasse cinq milliards et dont la puissance maritime suit de près celle de l'Angleterre. Oubliée forcément par la Révolution et le premier Empire, cette question avait été vainement reprise cinq fois par la Restauration et le gouvernement de Juillet (1817, 1831, 1843, 1845). Cette dernière année, on avait même songé sérieusement à s'établir à Bazilan, aux abords de la mer des Mariannes. Nos guerres faites conjointement avec l'Angleterre dans ces parages, et plus tard l'entêtement du roi Tu-Duc à se refuser aux plus simples réparations, avaient tenu éveillées nos idées sur la Cochinchine. Dans cet état de choses, les persécutions infligées à nos PP. missionnaires, et qui eurent à cette époque un si grand retentissement en Europe, devinrent l'accident plausible, urgent, prévu, d'une réoccupation que mille causes avaient retardée pendant quatre-vingts ans. L'expédition contre la Cochinchine, décidée le 25 novembre 1857, débuta naturellement par la conquête de Tourane (septembre 1858, mars 1860). La guerre d'Italie et plus tard l'expédition de Chine nous empêchèrent d'aller à Hué et réduisirent notre présence à Saïgon aux limites d'un blocus qui dura deux ans (8 mars 1859, 24 février 1861). A cette époque, le vice-amiral Charner brisa à Kiloâ le cercle de fer qui étouffait Saïgon. Quelque temps après (15 avril 1861), la prise de My-tho nous donna d'un seul trait la partie la plus fertile de la Basse-

Cochinchine et nous permit d'appuyer au Cambodge les frontières de notre nouveau territoire. La chute des deux citadelles de Bien-hoà (15 décembre 1861) et de Vinh-long (20 mars 1862) ayant décidé Tu-Duc à régler ses affaires avec nous, le traité du 5 juin 1862 fut signé. Mais ces promesses n'étaient pas sincères, car les mandarins annamites agissant secrètement au nom du Roi, nous avaient déjà jeté sur les bras une insurrection formidable qui devait bouleverser le pays pendant dix-sept mois (1<sup>er</sup> octobre 1861, 1<sup>er</sup> mars 1863). C'était le dernier effort de cette longue lutte lointaine et héroïque : la contenance admirable de nos troupes, la prise de Gocong et les nouveaux progrès du prétenant dynastique le prince Ly, dans le Tonkin, vainquirent définitivement l'obstination de l'empereur d'Annam ; et, le 16 avril 1863, le vice-amiral Bonard alla ratifier, dans la ville même de Hué, le beau traité qui nous cédait les trois provinces de Bien-hoà, Giadinh et My-tho, nous accordait la libre navigation dans les bras du Cambodge et l'ouverture des trois ports de Balat, Tourane et Quang-an ; nous concédait d'autres avantages commerciaux de premier ordre, assurait aide et protection à nos P.P. missionnaires et stipulait enfin le paiement d'une indemnité de guerre de 21 millions de francs.

Aujourd'hui, l'organisation du pays, malgré la longue crise que l'on vient de traverser, marche d'une manière satisfaisante et progresse tous les jours. Dans les départements, la première Direction française, qui n'était qu'une œuvre toute transitoire, a été remplacée par les fonctionnaires indigènes sous le contrôle de

l'*Inspection française* et des commandants militaires. 25 points fortifiés, dont 7 aux approches mêmes de la ville de Saïgon, maintiennent le territoire, pendant qu'un nombre à peu près égal de stationnaires fixes ou mobiles protègent l'occupation militaire et facilitent la circulation fluviale en faisant la chasse aux pirates. On estime que 7 ou 8,000 hommes, y compris les équipages, seront suffisants à la garde du pays. On peut fixer au maximum de 50 le nombre de nos bâtiments, et dans ce chiffre il faut en mettre plus de la moitié pour les lorchas et les canonnières à n°. On a créé un beau bataillon indigène de 700 hommes qui a déjà rendu de bons services à la colonie, une cavalerie légère de 130 chevaux nommée l'escadron des *Spahis de la Cochinchine*, un matériel roulant de 40 voitures, un corps de 600 coolies, une gendarmerie, une garde urbaine, l'Office de police, les ma-ta, des maisons centrales d'arrêt, une Direction des postes et un réseau télégraphique. Un paquebot de l'État fait tous les quinze jours le service des dépêches entre Saïgon et Syngapour, et par correspondance, avec les courriers anglais pour la Chine, l'Australie, l'Inde et l'Europe. Les messageries impériales de la ligne de l'Indo-Chine, déjà installées à Suez, viennent d'obtenir une concession définitive à Saïgon. Elles font le trajet direct de Marseille à Hong-Kong en 39 jours et en 35 seulement jusqu'en Cochinchine, avec escales à Messine, Alexandrie, Suez, Aden, Pointe de Galles et Syngapour.

Sous le rapport moral, on a institué le collège des interprètes, les écoles françaises de monseigneur d'Adran et des jeunes filles de la Sainte-Enfance, réorga-

nisé l'instruction publique et l'enseignement communal, rétabli enfin les chefs des missions catholiques aux sièges des principaux Huyens. Ces missions, qui ont jeté tant d'éclat dans l'extrême Orient, ont déjà recueilli d'amples moissons dans le Tonkin ; elles s'appretent aujourd'hui à augmenter leur personnel militant en Cochinchine où nous avons un intérêt plus direct. Du reste rien dans le naturel indigène ne fera obstacle aux progrès civilisateurs du culte catholique. L'Annamite n'a au fond ni le fanatisme exclusif et ardent du musulman ni l'esprit sceptique du Chinois, et sa douceur naturelle jointe à son besoin de croyances, le prédisposera très-bien à accueillir les vérités de la foi chrétienne.

Des règlements fondamentaux ont été publiés sur les prisons, l'organisation des Chinois, la navigation et l'impôt des barques, le recrutement des bataillons indigènes, la circulation des monnaies, la vente des terrains, la constitution de la propriété indigène, les fermes agricoles, les rétablissements des bacs et relais de poste aux gîtes d'étapes (trâms), les concours aux emplois d'inspecteurs, la franchise postale, le pilotage, les ports de guerre et du commerce à Saïgon, les trois fermes des jeux, des boissons et de l'opium, les patentées, les hypothèques, l'expropriation, l'enregistrement et le timbre. Le gouverneur est assisté d'un bureau central indigène, d'un comité consultatif, d'un inspecteur des affaires asiatiques qui doit diriger la publication d'un journal chinois et de dix chefs de service. Parmi eux, le directeur des affaires civiles est chargé de la perception des revenus de la colonie; de la confection des

tâbleaux d'importation et d'exportation ; il doit élaborer également une juridiction commerciale ainsi qu'une organisation municipale. Le décret impérial du 10 juillet 1863, en fixait tout ce qui a rapport au régime financier de la Basse-Cochinchine; a créé un trésorier réunissant les fonctions de receveur général et de payeur chargé de la centralisation des recettes et de l'acquittement des dépenses. Il est aidé d'un payeur adjoint chargé de la caisse de la marine, ce qui a permis de supprimer la perception de Saïgon, devenue un rouage inutile. Enfin, la Basse-Cochinchine, sans compter le versement de la première annuité du traité du 5 juin, a produit en 1862 près de deux millions. Quelle éloquençce n'a pas ce chiffre quand on songe aux troubles profonds qui ont désolé le pays et réduit la plupart des rentrées à des recettes infinitésimales ! Les produits de ces recettes proviennent principalement des impôts directs, capitations de Chinois et autres, délivrance de permis et amendes, ventes de riz, bois et terrains, loyer et patentés, les trois fermagès, les droits de phare, ancrage et pilotage, droits de vente, visas, enregistrements, frais judiciaires, poste aux lettres et bureau télégraphique.

Je terminerai ces quelques détails par un mot sur l'île de Poulo-Kondor. Nous y arrivons, l'assure-t-on, devancé de quelques semaines seulement les Anglais qui, pour s'en consoler, se seraient établis en face de nous, dans la baie de Sarawak, à la pointe N. O. de Borneo. L'île de Poulo-Kondor (1) est un point très-

(1) Nom malais signifiant l'île aux calebasses ; en Cochinchinois elle

important qui commande les embouchures du Cambodge ; elle sert aussi de reconnaissance à tous les navires qui se rendent du détroit de la Sonde en Chine. La principale des douze îles qui forment ce pâté montagneux, est placée à 75 milles dans le S. O. du cap Saint-Jacques. Le caractère des habitants est fort doux et le pays fournit beaucoup de fruits, de bois, de porcs et de volailles. Nous y avons installé un poste fortifié, une Direction civile et un dépôt de pénitenciers modelé sur celui de Cayenne. De vieille date on avait fait à cette île, sous le rapport du climat, une mauvaise réputation que notre établissement récent n'a pas encore confirmée. Aux déblaiements nécessités par la première installation, on a découvert un certain nombre de pièces de monnaies frappées à l'effigie de Charles-Quint et au millésime de l'année 1521 ; j'ai pu me procurer quelques-unes de ces pièces précieuses.

J'ai dit que de tous les points de notre territoire, My-Tho avait la plus grande importance commerciale. Abordable en effet du côté de la mer, vaste entrepôt des produits siamois ou cambodgiens arrivant par le nord, il est en outre la tête de cet admirable canal qui pénètre au cœur de la Basse-Cochinchiné. Nous venons, dit-on, de nous établir fortement à Tchung-hao et d'obtenir une belle concession à Nam-Vâng, où le Roi de Cambodge a remis sa Capitale. Nos missionnaires résident depuis longtemps près de Houdon et à Batam-bang par où l'on peut se rendre à Baïk-kok. En nous

se nomme Hon-kôu-nôn. Latitude N. : 8°, 41', 13''; longitude E. méridien de Paris, 104°, 22', 10''.

échelonnant ainsi le long du Grand Fleuve, nous pourrons déplacer à notre profit l'influence absorbante que les souverains de l'Annam exerçaient sur le Cambodge. On dit encore que l'on vient de découvrir des gisements d'anthracite près des ruines d'Angor. Ce fait, s'il devait se réaliser, serait pour nous d'une portée incalculable. Un agent consulaire placé par nous à Bang-kok aura à régler les rapports commerciaux multiples qui vont s'établir entre notre colonie et les trois royaumes de Siam, de l'Annam et du Cambodge. Voisine ainsi de nombreux lieux de production, d'ailleurs bien arrosée, bien limitée, d'une étendue moyenne, d'une surveillance facile, pourvue d'une Capitale accessible à nos plus grands navires, inattaquable enfin sur ses frontières comme du côté de la mer, la Basse-Cochinchine présente dans nos mains tous les éléments d'un magnifique avenir. Elle nous donne à tout jamais un pied dans ces mers de Chine où, depuis un temps immémorial, la moitié de l'Europe avait fondé de puissants royaumes ou des villes florissantes ; de plus et par un rare assemblage de qualités diverses, elle assure un point formidable, une station excellente, un port de guerre et un grand chantier de construction à notre marine, un lieu de ravitaillement et de refuge, une mine inépuisable à notre commerce. Étape plus rapprochée que les Indes sur cette grande route de la Sonde, de la Chine et du Japon, elle est placée au point de rencontre des deux mondes, entre les golfes de Siam et du Tonkin, Hong-kong et Syngapour, Java et les Philippines. Commandant ainsi par sa situation centrale à tous ces points, intermédiaire enfin entre les

deux vastes marchés de la Chine et des Indes, elle a au-dessus d'elle les débouchés d'un fleuve immense qui, né dans le Thibet, passe sous les murs de My-tho, et à ses pieds la riche ceinture des îles innombrables de l'océan Pacifique.

Amélie-les-Bains, le 31 décembre 1863.

L. DE GRAMMONT.